

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que la municipalité de Larouche a adopté, à sa séance régulière du 5 novembre 2018, la résolution adoptant le calendrier des réunions pour 2019.

ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 2019 **Résolution CM2018-248**

ATTENDU QUE, selon l'article 148 du Code municipal, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE ledit article prévoit au moins une réunion par mois;

DEVANT CES MOTIFS, sur proposition de madame la conseillère Danie Ouellet, appuyée de monsieur le conseiller Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les séances régulières du conseil pour l'année 2019 se tiendront à 19h30 les jours de calendrier suivants:

JANVIER Lundi 14	FÉVRIER Lundi 4	MARS Lundi 4	AVRIL Lundi 1^{er}
MAI Lundi 6	JUIN Lundi 3	JUILLET Lundi 8	AOÛT Lundi 5
SEPTEMBRE Lundi 9	OCTOBRE Lundi 7	NOVEMBRE Lundi 4	DÉCEMBRE Lundi 2

DONNÉ À LAROUCHE, ce 8^e jour de novembre 2018.

Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Gagné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le 8 novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 8 novembre 2018.

Martin Gagné,
directeur général et secrétaire-trésorier